



Arrêté CB/ASM/AG - 2025/n° 590
Circulation par intermittence
rue Corne de cerf

Tournage de film
Novembre 2025

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement d'un tournage par la société Lincoln tv, il est nécessaire de restreindre la circulation par intermittence au niveau du **n°1 rue de la Corne de Cerf, le lundi 17 novembre 2025, de 9h à 20h,**

ARRETONS

Article 1: Pour la sécurisation du public et les besoins du tournage d'un long métrage par la société Lincoln tv, la circulation des véhicules de toute nature pourra être restreinte par intermittence au niveau du **n°1 rue de la Corne de Cerf, le lundi 17 novembre 2025, de 9h à 20h.**

Article 2: Le personnel agissant pour le compte de la société Lincoln tv sera autorisé à restreindre la circulation en fonction des nécessités du tournage, durant la période de tournage précités à l'article 1.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemercier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télerecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 14 NOV. 2025

